



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Bodélio

Identifiant PLUi : 2927668



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZM 0038

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 117 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

☒ Positif

☐ Négatif

☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Bodélio

Identifiant PLUi : 2927667



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



ZM 0034

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 61 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperlé
et de ses communes

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Bodélio

Identifiant PLUi : 2927669



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZM 0038

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 33 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

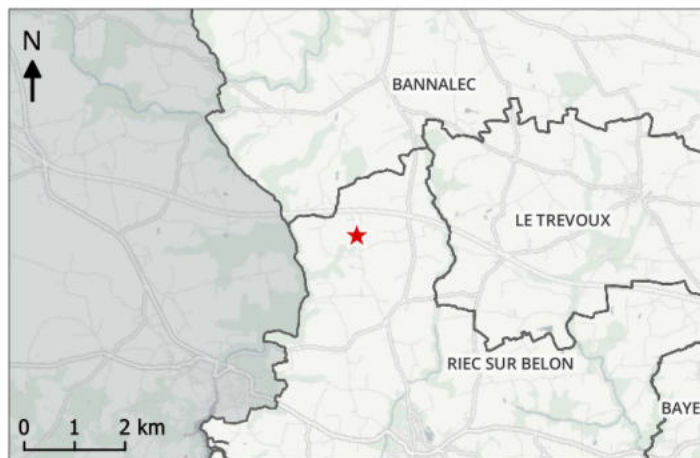


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Bodévez

Identifiant PLUi : 2927670



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZA 0052

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 66 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

La ferme identifiée est située à plus de 200m et n'est pas plus en activité depuis plus de 5 ans. De plus, cette ancienne exploitation est dans un état de ruine et de ce fait, elle ne sera pas reprise. Il n'y a donc pas de périmètre agricole autour de ce bâtiment étoilé.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

La ferme identifiée est située à plus de 200m et n'est pas plus en activité depuis plus de 5 ans. De plus, cette ancienne exploitation est dans un état de ruine et de ce fait ne sera pas reprise. L'étoile est maintenue.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Cherou

Identifiant PLUi : 2927710



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

ZH 0140

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 79 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Cette ancienne exploitation agricole n'est plus en activité depuis plus de 5 ans. La ferme la plus proche est située à plus de 800m. Il n'y a pas de bâtiment à usage agricole dans un rayon de 200m autour du bâtiment étoilé.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Cette ancienne exploitation agricole n'est plus en activité depuis plus de 5 ans. La ferme la plus proche est située à plus de 800m. Il n'y a pas de bâtiment à usage agricole dans un rayon de 200m autour du bâtiment étoilé.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Crec'haro

Identifiant PLUi : 2927833



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **ZW 0085**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **114 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kerbanz

Identifiant PLUi : 2927675



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZW 0166

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 151 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Ce grand bâtiment étoilé est en pierre et présente un intérêt architectural certain. Il est accolé à un hangar n'ayant pas d'utilité ni d'usage agricole. Les 2 autres hangars situés à proximité du bâtiment étoilé ne sont pas utilisés pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Il n'y a aucune exploitation agricole à proximité. L'étoile est maintenue.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

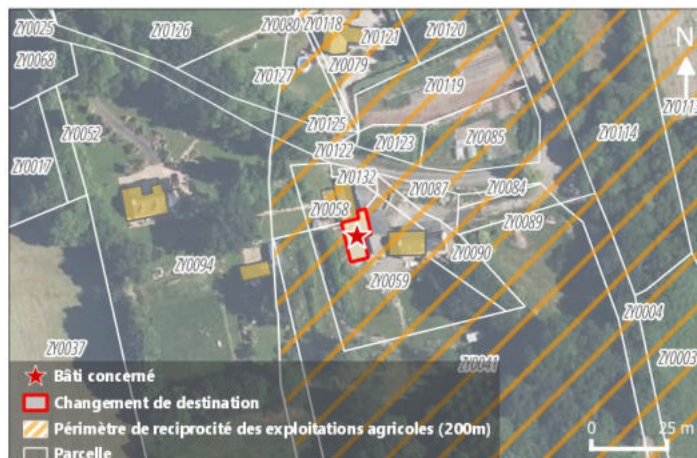


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kerdavid

Identifiant PLUi : 2927831



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

ZY 0059

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 104 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

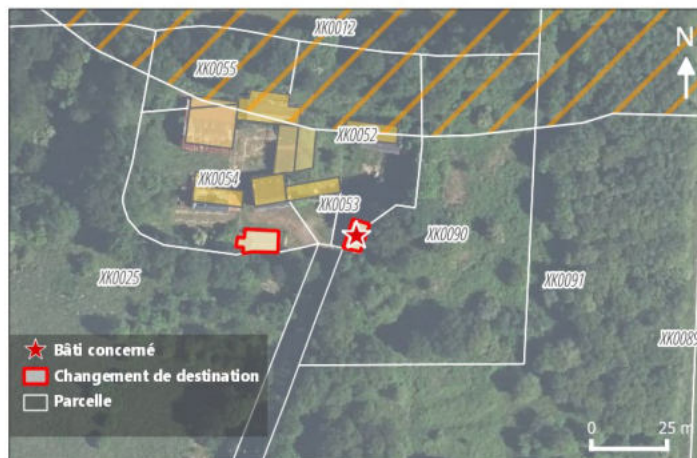


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kerdren

Identifiant PLUi : 2927677



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : XK 0052

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 57 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

La surface de plancher du bâtiment a été vérifiée sur place et elle est supérieure à 60m². Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés est en ruine et n'a pas d'utilité agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

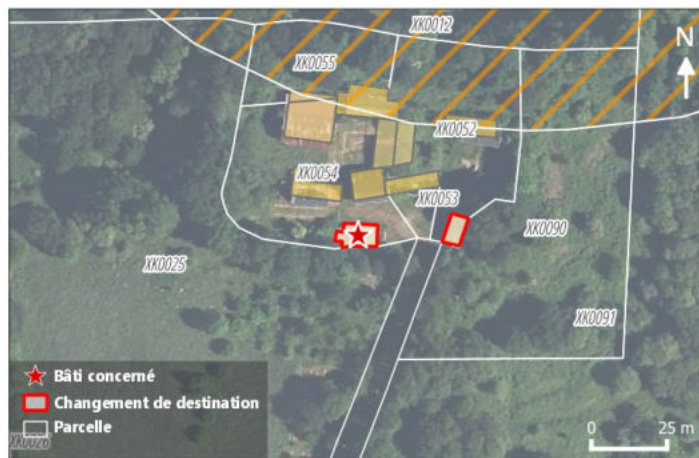


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kerdren

Identifiant PLUi : 2927676



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : XK 0054

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 91 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

La surface de plancher du bâtiment a été vérifiée sur place et elle est supérieure à 60m². Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés est en ruine et n'a pas d'utilité agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

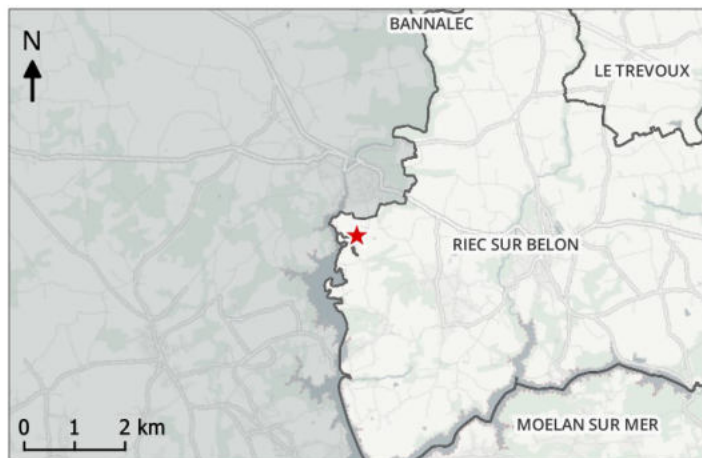


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kergourlet

Identifiant PLUi : 2927715



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

YV 0105

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 51 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

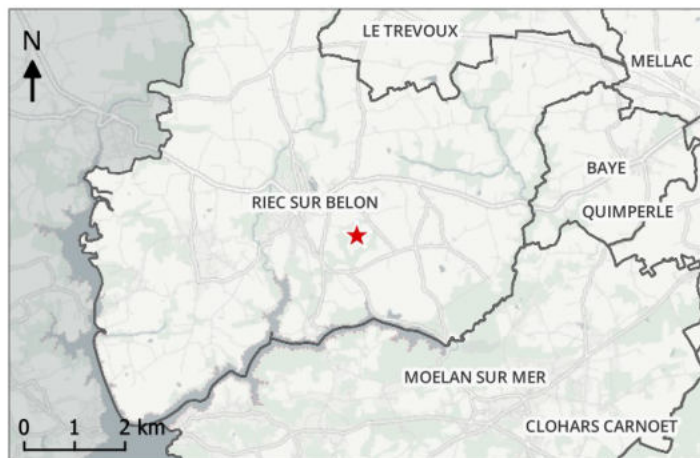


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kerguénen

Identifiant PLUi : 2927711



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YD 0086

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 106 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

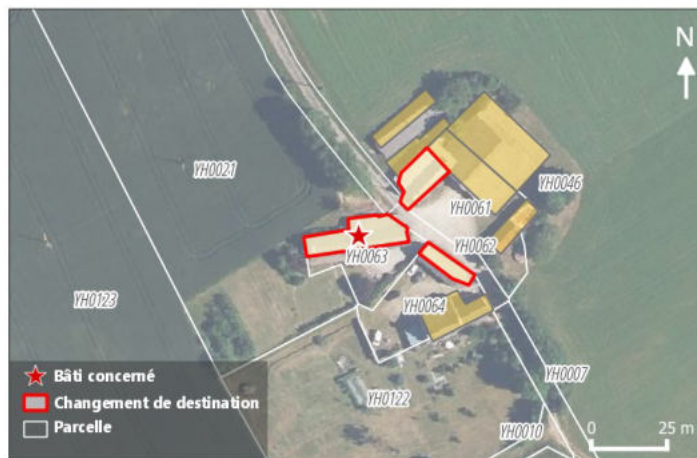


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kerhalon

Identifiant PLUi : 2927679



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YH 0063

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 281 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Les 3 hangars situés à proximité des bâtiments étoilés ne sont pas utilisés pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kerhalon

Identifiant PLUi : 2927678



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YH 0064

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 95 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Les 3 hangars situés à proximité des bâtiments étoilés ne sont pas utilisés pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kerhalon

Identifiant PLUI : 2927680



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole éparable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YH 0061

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 175 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Les 3 hangars situés à proximité des bâtiments étoilés ne sont pas utilisés pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kericuff

Identifiant PLUi : 2927681



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZA 0050

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 84 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité du bâtiment étoilé n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

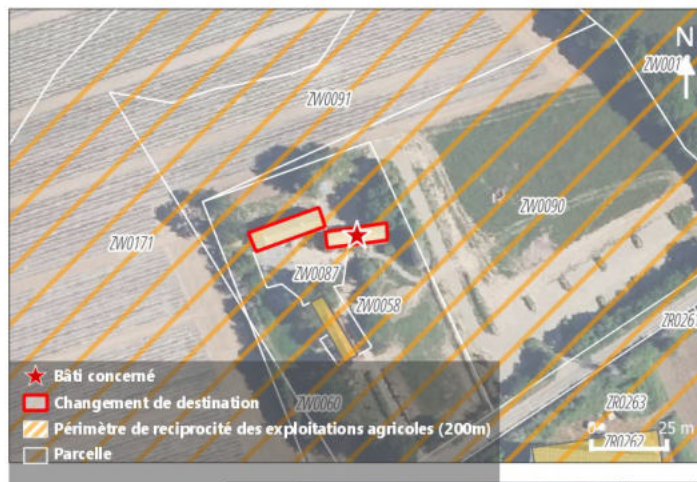


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Keriquel

Identifiant PLUi : 2927801



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

ZW 0087

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 112 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Ces bâtiments étoilés n'ont pas vocation à devenir des habitations mais des bâtiments de réception pour permettre aux propriétaires de développer leur activité économique événementiel existante sur cette ancienne ferme. De l'autre côté (à environ 80m au plus près) se situe un bâtiment de maraîchage. L'articulation entre ces deux activités est cohérente.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Ces bâtiments étoilés n'ont pas vocation à devenir des habitations mais des bâtiments de réception pour permettre aux propriétaires de développer leur activité économique événementiel sur cette ancienne ferme. De l'autre côté (à environ 80m au plus près) se situe un bâtiment de maraîchage. L'articulation entre des deux activités est cohérente. L'étoile est maintenue.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Keriquel

Identifiant PLUi : 2927802



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 164 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Ces bâtiments étoilés n'ont pas vocation à devenir des habitations mais des bâtiments de réception pour permettre aux propriétaires de développer leur activité économique événementiel existante sur cette ancienne ferme. De l'autre côté (à environ 80m au plus près) se situe un bâtiment de maraîchage. L'articulation entre ces deux activités est cohérente.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Ces bâtiments étoilés n'ont pas vocation à devenir des habitations mais des bâtiments de réception pour permettre aux propriétaires de développer leur activité économique événementiel sur cette ancienne ferme. De l'autre côté (à environ 80m au plus près) se situe un bâtiment de maraîchage. L'articulation entre des deux activités est cohérente. L'étoile est maintenue.



ZW 0087



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kerlaouen vihan

Identifiant PLUi : 2927716



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

XA 0097

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 284 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kerlaouen vraz

Identifiant PLUi : 2927682



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

XA 0073

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 255 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Il y a 2 hangars à proximité du bâtiment étoilé. Le plus grand sert à du stockage de matériel et le second n'a pas non plus d'utilité agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kerloury Saint-Jean

Identifiant PLUi : 2927683



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZM 0048

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 101 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kerloury Saint-Jean

Identifiant PLUi : 2927684



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZM 0061

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 79 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

L'intérêt patrimonial a été vérifié sur place et il est avéré mais il ne nous a pas été permis de prendre de meilleure photo. Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

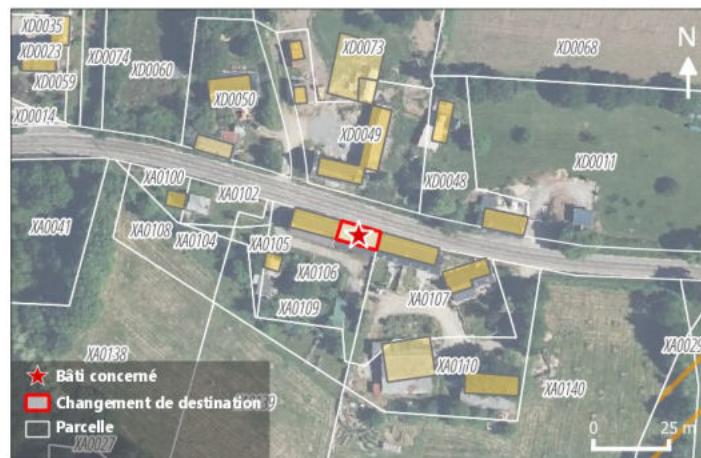
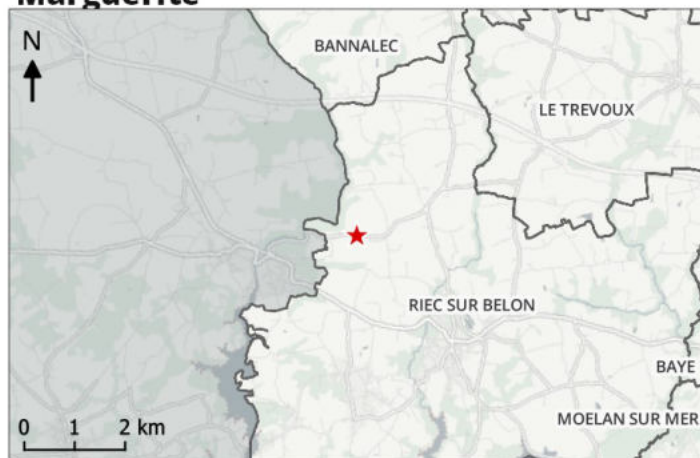


Plan local d'urbanisme
intercommunal
commune de Riec-sur-Bélon

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

**Riec sur Bélon - Kerloury Sainte-
Marguerite**

Identifiant PLUI : 2927832



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

XA 0106

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **86 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

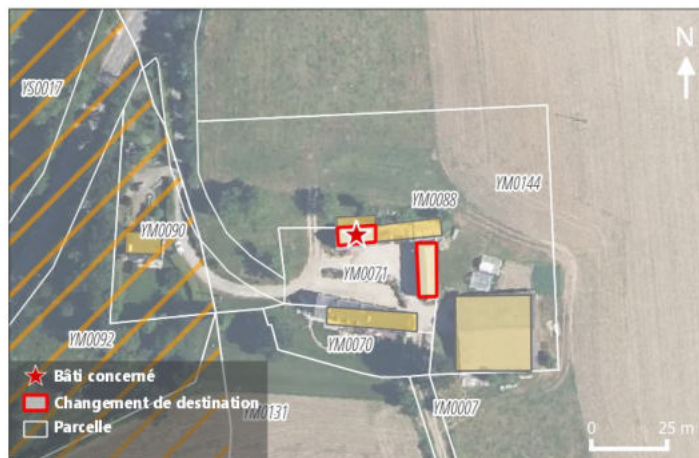


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kermaout Lann

Identifiant PLUi : 2927712



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YM 0071

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 72 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Il n'y a aucune exploitation agricole à moins de 200m. L'étoile est maintenue.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez

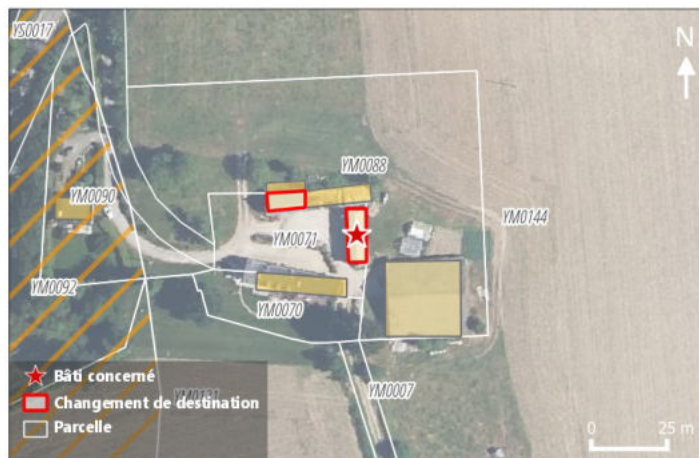


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kermaout Lann

Identifiant PLUi : 2927718



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YM 0071

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 111 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
- ☒ Négatif
- ☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Il n'y a aucune exploitation agricole à moins de 200m. L'étoile est maintenue.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kernaviner

Identifiant PLUI : 2927688



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZY 0066

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 148 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

Il n'y a aucune exploitation agricole à proximité.
L'étoile est maintenue.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kernaviner

Identifiant PLUi : 2927686



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZY 0066

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 71 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Il n'y a aucune exploitation agricole à proximité.
L'étoile est maintenue.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kernaviner

Identifiant PLUi : 2927687



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole éparable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZY 0066

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 161 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Il n'y a aucune exploitation agricole à proximité.
L'étoile est maintenue.

☐ Positif

☒ Négatif

☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperlé
et de ses communes

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kernaviner

Identifiant PLUi : 2927685



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZY 0066

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 88 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Il n'y a aucune exploitation agricole à proximité.
L'étoile est maintenue.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperlé

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kernivinen

Identifiant PLUi : 2927691



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **ZN 0043**

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **67 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kernivinen

Identifiant PLUi : 2927692



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZM 0040

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 132 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kernivinen

Identifiant PLUi : 2927689



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZM 0040

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 76 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kernivinen

Identifiant PLUI : 2927690



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole éparable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **ZM 0040**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **172 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
municipal de l'urbanisme
et du territoire

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kersauz

Identifiant PLUi : 2927694



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YZ 0149

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 257 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperle
Communauté
Kemperle
Kumuniez



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kersauz

Identifiant PLUI : 2927693



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YZ 0133

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 174 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kerscao

Identifiant PLUi : 2927850



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

ZC 0024

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 230 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

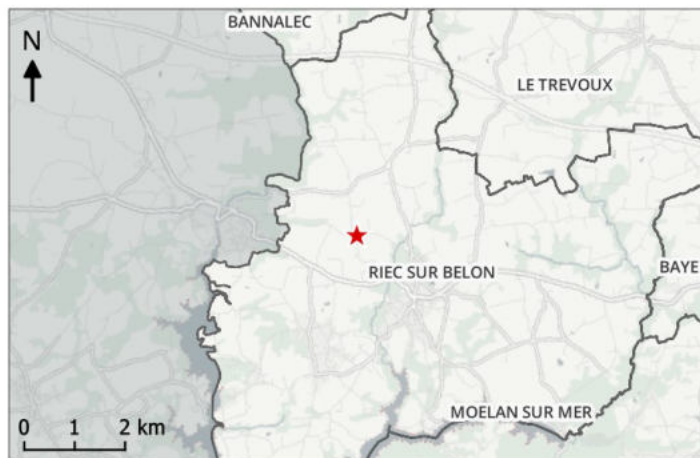


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kerspern

Identifiant PLUI : 2927695



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YZ 0067

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 90 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperlé

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Kervengar

Identifiant PLUI : 2927696



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole éparable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZX 0103

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 74 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

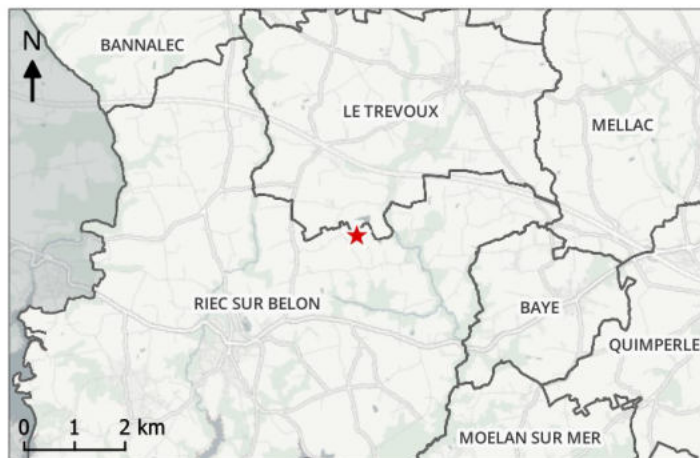


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperlé

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Lan Pors-an-Escop

Identifiant PLUi : 2927698



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZI 0191

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 153 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Langaër

Identifiant PLUi : 2927699



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : XB 0046

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 57 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

La surface de plancher du bâtiment a été vérifiée sur place et elle est supérieure à 60m².

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez

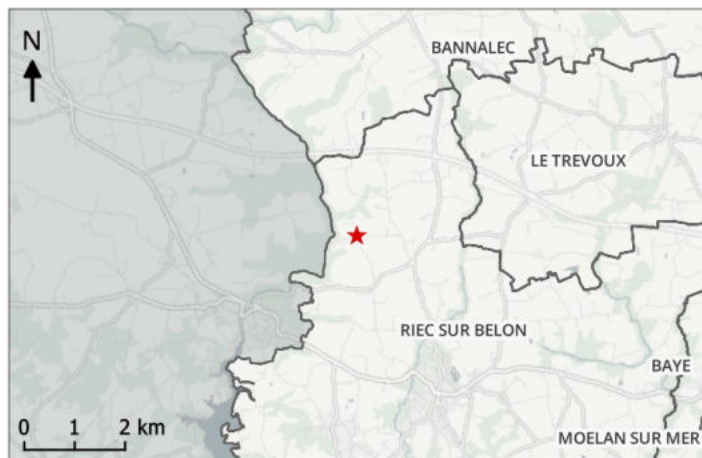


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Le Boudou

Identifiant PLUI : 2927700



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

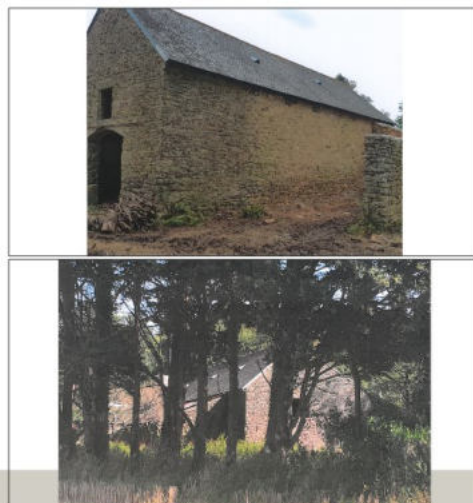
Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **132 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.



XI 0141

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Le Châtel

Identifiant PLUI : 2927714



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

YW 0145

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 110 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Les 2 hangars situés à proximité des bâtiments étoilés ne sont pas utilisés pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Le Châtel

Identifiant PLUI : 2927721



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

YW 0145

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 232 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Les 2 hangars situés à proximité des bâtiments étoilés ne sont pas utilisés pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

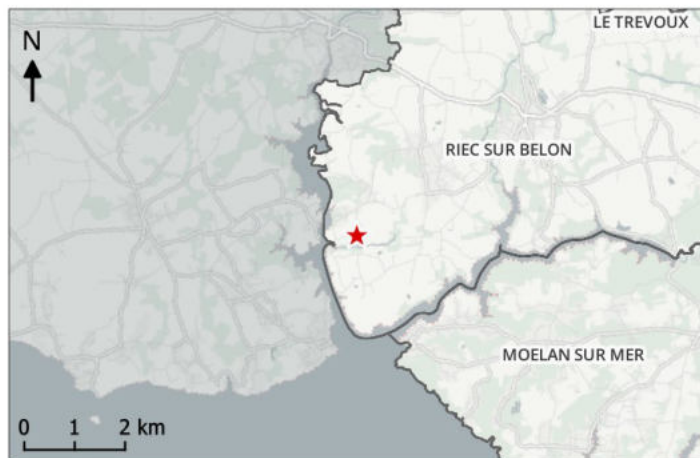


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Le Ruat

Identifiant PLUi : 2927720



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole éparable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YP 0095

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 106 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité du bâtiment étoilé n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

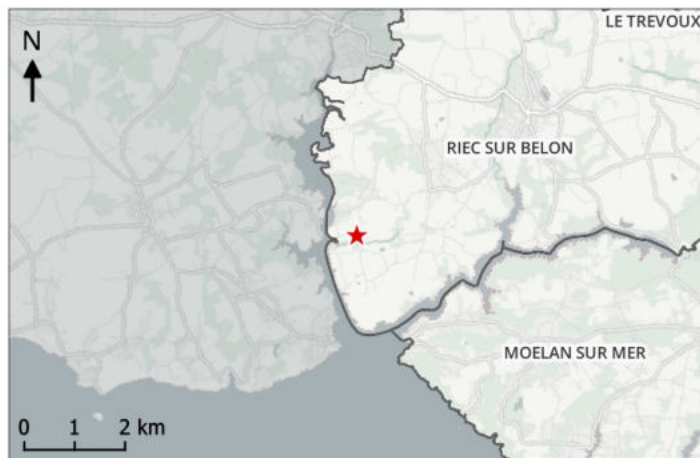


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Le Ruat

Identifiant PLUi : 2927830



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YP 0149

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 143 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
municipal de Quimperlé
et de Riec

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Le Ruat

Identifiant PLUi : 2927829



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YP 0150

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 55 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet. Changement de destination pour extension du logement existant.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Loctudy

Identifiant PLUi : 2927828



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **183 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.



YB 0060

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperlé
et de Riec-sur-Bélon

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Penquerneo

Identifiant PLUi : 2927835



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YO 0127

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 64 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
municipal de Riec-sur-Bélon
et Moëlan-sur-Mer

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Penquerneo

Identifiant PLUi : 2927834



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **YO 0127**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **166 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperle
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

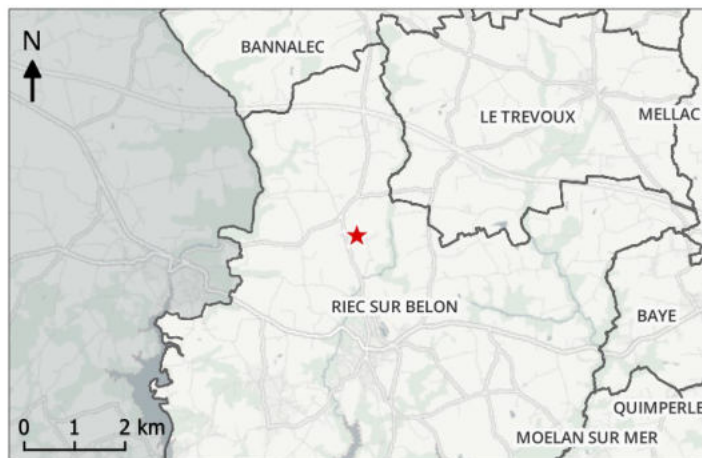


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Penvern

Identifiant PLUi : 2927674



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZE 0144

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 359 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité du bâtiment étoilé n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperle
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

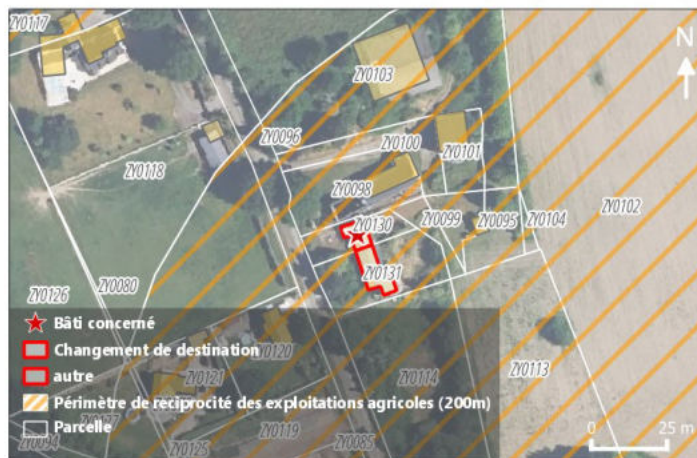


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperle
et de Clohars

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Pors-an-Escop

Identifiant PLUi : 2927713



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZY 0130

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 59 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Une exploitation de maraîchage biologique se trouve à plus de 120m des bâtiments étoilés. Cette exploitation ne comporte aucun animaux sur site et l'articulation entre l'exploitation et 2 nouvelles habitations est cohérente. L'intérêt architectural et patrimonial particulièrement remarquable rend pertinent leur valorisation par des changements de destination tout en respectant le RSD.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Une exploitation de maraîchage biologique se trouve à plus de 120m des bâtiments étoilés. Cette exploitation ne comporte aucun animaux sur site et l'articulation entre l'exploitation et les 2 nouvelles habitations est cohérente. L'intérêt architectural et patrimonial particulièrement remarquable rend pertinent leur valorisation par des changements de destination tout en respectant le RSD.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Quilliouarec

Identifiant PLUi : 2927750



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YZ 0070

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 114 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Quilliouarec

Identifiant PLUi : 2927749



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YZ 0154

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 74 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Trémeillour

Identifiant PLUi : 2927719



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YN 0111

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 124 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Les 3 hangars situés à proximité du bâtiment étoilé ne sont pas utilisés pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Il n'y a aucune exploitation agricole à moins de 200m. L'étoile est maintenue.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

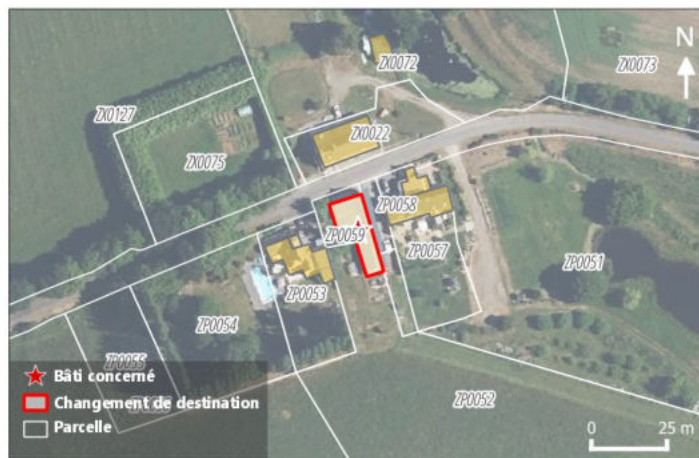


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Riec sur Bélon - Ty Nevez Trédiec

Identifiant PLUi : 2927708



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **ZP 0059**

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **215 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

☒ Positif

☐ Négatif

☐ N'a pas rendu d'avis